

LE TEMPS

prévoyance Lundi 21 décembre 2009

Les rentes du deuxième pilier, première grande bataille politique de l'année 2010

Par Bernard Wuthrich, Berne

Le 7 mars, la population dira si elle est d'accord d'abaisser le taux de conversion du deuxième pilier. Les assureurs et la droite estiment cette mesure nécessaire. La gauche et les associations de consommateurs s'y opposent

Attention, scrutin périlleux à l'horizon. La baisse des rentes du deuxième pilier promet d'être très disputée le 7 mars, à l'occasion des prochaines votations fédérales. Les enjeux sont considérables, pour les rentiers, mais aussi pour la population active, les caisses de pension et les douze assureurs privés actifs dans la prévoyance professionnelle.

Si l'on vote sur cette question, c'est parce qu'une décision du parlement a été combattue par un référendum signé par quelque 200 000 personnes, ce qui est considérable. Cette décision prévoit d'accélérer la baisse du taux de conversion du deuxième pilier, qui aura pour effet de diminuer le montant des rentes annuelles des futurs retraités.

Quel est le problème? Le deuxième pilier est alimenté par les cotisations des assurés et des employeurs (obligatoires sur la part de salaire allant de 20520 à 82080 francs, facultative au-dessus) et par les rendements des placements sur les marchés financiers. Or, ces placements ont connu quelques déboires tout au long de la décennie qui s'achève.

De l'autre côté, l'espérance de vie s'allonge. Selon les calculs effectués par la caisse de pension de la ville de Zurich, les prévisions ont notablement évolué depuis 2000 (voir graphique). Les dernières statistiques donnent aux personnes âgées de 65 ans l'espoir de vivre deux ans de plus en moyenne que lors des estimations précédentes. Selon l'Office fédéral de la statistique, le nombre de personnes qui décèdent avant l'âge de 80 ans a d'ailleurs reculé d'environ 15 000 depuis 1970.

Equilibre

Pour assurer l'équilibre entre les ressources financières et les rentes à verser, on dispose de plusieurs leviers: le taux d'intérêt minimal, le taux d'intérêt technique et le taux de conversion (voir encadré). C'est ce dernier levier qui est en jeu le 7 mars.

Lors d'une précédente révision, le Conseil fédéral et le parlement avaient jugé le taux de conversion, qui était de 7,2% jusqu'en 2005, trop élevé. Il a alors été décidé de le ramener à 6,8% par étapes jusqu'en 2014. Les assureurs ont toujours considéré que c'était insuffisant. Invoquant le rallongement de l'espérance de vie et la fragilité prolongée des marchés financiers, le Conseil fédéral et le parlement ont décidé d'accélérer la cadence et de descendre, toujours par étapes, à 6,4% entre 2011 et 2016. Si le taux de conversion restait à 6,8%, les caisses de pension devraient obtenir un rendement de leurs capitaux de près de 5%, ce qui est jugé irréaliste par les partisans de la réforme. Il serait alors nécessaire d'augmenter les cotisations, préviennent-ils, ce qui alourdirait la facture de quelque 600 millions de francs sur le dos des actifs. Outre les assureurs et les milieux économiques, toute la

droite, de l'UDC aux Verts libéraux, soutient cette révision. Un comité de campagne (www.faire-renten.ch/fr) a été constitué.

Le référendum a été lancé par le syndicat Unia, et les associations de consommateurs, avec l'appui de tous les partis de gauche ainsi que de ceux de l'extrême droite (Lega, Mouvement des citoyens genevois, Démocrates suisses). Ils refusent d'abaisser une nouvelle fois le taux de conversion du deuxième pilier et crient au «vol des rentes». Ils contestent les arguments des milieux économiques et mènent une charge directe contre Gerold Bühler, à la fois président d'économiesuisse et de SwissLife, l'un des principaux assureurs actifs dans ce domaine. Ils le traitent de «tueur de rentes».

Selon Unia, les caisses de pension ont compensé en 2009 les pertes qu'elles ont subies sur les marchés l'année précédente. En revanche, les rentiers verront leur revenu de la prévoyance professionnelle diminuer de 10%, voire davantage selon les situations. Ils mènent campagne en s'appuyant sur un calculateur en ligne (www.vol-des-renten.ch). Ils se présentent comme les «David» qui vont lutter contre ces «Goliath» que sont les assureurs. En cette période économique difficile, la bataille du 7 mars, qui sera la première du conseiller fédéral Didier Burkhalter et précédera de quelques mois celle sur la révision de l'assurance chômage, s'annonce très nerveuse.

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA